

N°2023/044

13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr



MAIRIE DE CANTE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10
- présents : 08
- votants : 08
- absents : 02
- exclus : 00

Date de convocation et
d'affichage :
27/09/2023

OBJET

**Présentation &
validation
du Rapport
RPQS 2022
du
SPEHA**

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Sous-Préfecture
de Pamiers le
06 octobre 2023
et publication du
06 octobre 2023

*Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.*

Le secrétaire de séance

Jean-Jacques GIMENO

Le Maire,

Eric CANCEL

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 009-210900767-20231003-2023_044-DE



L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Nadine CLAPIER, Mme Jacqueline CHATELAIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT M Jean-Jacques GIMENO, M Philippe BISOGNIN, M Sébastien CATHALA, M Nicolas BLANCHOT,

Étaient excusés : Mme Wendy BURG, M Hubert GRAS,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire

M le Maire informe les membres du conseil ;

Le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) a approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2022 tel que demandé par l'article L 2224-5 du CGCT.

M le Maire indique que ce rapport doit être communiqué aux conseils municipaux,

M le Maire indique également que ce rapport sera mis à disposition des usagers du service et donne la parole à M GIMENO délégué au SPEHA.

M GIMENO fait lecture du rapport et donne les explications relatives à ce rapport.

Après avoir entendu M le Maire,
Après avoir entendu le rapport de M GIMENO,

le conseil municipal à l'unanimité ;

valide le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2022 du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) .

Pour extrait conforme